



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Direction des interventions
de l'Etat
Bureau de l'appui à la mobilité
et à l'insertion*

INFOS MEDIAS

**Cérémonie de remise des contrats Chantier développement local (CDL)
à la mairie de Papeete
Jeudi 28 août 2014**

Le maire de Papeete, Michel BUIILLARD et le Secrétaire général du Haut-commissariat, M. Gilles CANTAL ont procédé à la remise de leurs contrats de chantiers de développement local (CDL) à 12 jeunes issus de quartiers prioritaires de Papeete accompagnées par l'association Aide, Formation et Insertion de M. Rodolphe TUTAIRI. Il s'agit d'un CDL sous forme de formation à la « sensibilisation aux métiers du bâtiment » proposé par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SEFI) et mis en place par le GREPFOC (structure de formation).

L'Association pour la formation et l'insertion (AFI) a été créée en 2008. Elle aide entre 300 et 500 jeunes par an. Elle est subventionnée par la ville de Papeete. Elle travaille avec plusieurs acteurs de la formation, dont le Régiment du service militaire adapté (RSMA).

Ont participé à la cérémonie

- M. Gilles CANTAL, Secrétaire général du Haut-commissariat
- M. Michel BUIILLARD, Maire de Papeete
- Mme Marie BAVILLE, Directrice de cabinet du Haut-Commissaire
- M. Pascal VAHIRUA, Président de l'association Aide, Formation, Insertion. Cette personne travaille par ailleurs à la DSP.
- M. Rodolphe TUTAIRI, Directeur de l'association Aide, Formation, Insertion
- M. Paul NATIER, Directeur du SEFI
- Mme Sarah FIEDLER-VALENTA, agent du SEFI
- Mme Lolita RAIHAUTI, directrice du GREPFOC (groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue)
- Les référents des quartiers de Papeete dont le quartier de Vaininiore, Titioro, Saint-Amélie et Tipaerui
- Les 12 jeunes bénéficiaires du CDL
- M. Jean-Philippe DARGENT, Directeur des Interventions de l'Etat

Qu'est-ce que les chantiers de développement local (CDL) ?

- L'objectif de ce dispositif est de donner aux titulaires de CDL une formation, une connaissance du monde du travail ainsi que des possibilités d'accès futures à un emploi.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

- Pour l'année 2014, les Chantiers de Développement Local représente une enveloppe de 71,6 M Fcfp alloués par l'Etat au bénéfice des Polynésiens sans emploi. Les CDL visent à favoriser l'insertion professionnelle et à procurer une aide financière à des personnes à la recherche d'un emploi en contrepartie d'un travail d'intérêt général. On distingue deux volets : les « CDL jeunes » et les « CDL adultes ». La démarche est accompagnée par des dispositifs de formations financés par le Pays.
- Les secteurs d'activités correspondent le plus souvent à :
 - des travaux d'entretien, d'assainissement, de remise en état du patrimoine de la collectivité ou de l'organisme d'accueil,
 - de l'entretien en bâtiment et installation,
 - de la protection de l'environnement,
 - des activités culturelles, sociales et sportives
 - des activités d'auxiliaire de bureau
- La durée totale annuelle d'emploi d'un CDL « adulte » ne peut excéder 12 semaines pour 35 heures hebdomadaires et une rémunération nette de **122 600 Fcfp pour 4 semaines**.
- Les chantiers « adultes » sont prioritairement destinés aux communes, à leurs groupements, au territoire et aux services techniques de l'Etat.
- Un CDL « jeune » (16 à 25 ans), quant à lui, est occupé sur la base d'un mi-temps (20 heures hebdomadaires). La durée du chantier peut varier entre 3 et 12 mois pour une rémunération nette de **56 612 Fcfp pour 4 semaines**.
- Les bénéficiaires des chantiers ont le statut de stagiaire de formation professionnelle (risques maladie et accidents du travail couverts).

Répartition entre les différents publics bénéficiaires

	ADULTES		JEUNES		TOTAL	
	Nbr/Semaine	%	Nbr/Semaine	%	Nbr/Semaine	%
COMMUNES	224	24%	828	62%	1052	46%
ETAT	356	38%	80	6%	436	19%
PAYS	356	38%	-	0%	356	16%
ASSOCIATIONS	-	0%	428	32%	428	19%
TOTAUX	936	100%	1 336	100%	2272	100,00%
Dotation calculée	936		1 336		2272	